



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Bureau intégré des Nations Unies au Burundi et Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En dollars des États-Unis)

Proposition du Secrétaire général pour 2007 :

a) Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	35 754 800 ^a
b) Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle	162 500
Montant du crédit demandé ^b	35 754 800

Recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :

a) Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	33 080 400
b) Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle	162 500
Montant du crédit dont le Comité recommande l'ouverture ^b	33 080 400

^a Comprend un montant de 8 538 700 dollars correspondant à l'engagement de dépenses approuvé par le Comité consultatif pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2007.

^b Compte tenu du montant de 156 800 dollars correspondant à la partie inutilisée du crédit ouvert pour 2006 au titre du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle » (A/61/525/Add.6), portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. À cette occasion, il a tenu une visioconférence avec le Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du BINUB et rencontré d'autres représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements.

2. Le Comité consultatif rappelle qu'à la section VII de sa résolution 61/252, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 326,5 millions de dollars pour l'année 2007, au titre des 27 missions politiques spéciales visées dans le rapport du Secrétaire général (A/61/525 et Add.1 à 5 et Add.3/Corr.1). À sa demande, le Comité a reçu des renseignements sur les dépenses de l'exercice 2006-2007 (voir l'annexe I du présent document). Il rappelle aussi qu'au paragraphe 4 de son rapport correspondant paru sous la cote A/61/640, il a noté que le Secrétaire général comptait présenter plus tard les prévisions de dépenses relatives au Conseil international consultatif et de contrôle, et qu'il était prévu de créer un Bureau intégré des Nations Unies au Burundi qui prendrait la suite de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), ainsi qu'une mission politique spéciale au Népal. Les prévisions de dépenses pour la nouvelle Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et les recommandations du Comité consultatif s'y rapportant sont présentées ailleurs.

II. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

A. Mandat et résultats attendus

3. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi a été créé par la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité pour une période initiale de 12 mois commençant le 1^{er} janvier 2007. Le Comité note que les recommandations que le Secrétaire général avait faites dans l'additif à son rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2006/429/Add.1) au sujet de la structure et du mandat du Bureau ont été suivies, et que le Conseil a demandé qu'en coordination avec les donateurs et compte tenu de l'Accord conclu le 24 mai 2006 par le Gouvernement burundais et le Secrétaire général et du rôle de la Commission de consolidation de la paix, le BINUB concentre ses activités et appuie le Gouvernement dans les domaines suivants : a) consolidation de la paix et gouvernance démocratique; b) désarmement, démobilisation et réinsertion et réforme du secteur de la sécurité; c) promotion et défense des droits de l'homme et lutte contre l'impunité et d) coordination des donateurs et des organismes des Nations Unies (voir résolution 1719 (2006), par. 2).

4. Le Comité consultatif note aussi que le mandat du BINUB repose sur le plan d'action commun des Nations Unies, élaboré en juillet 2006 par l'ONUB, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi et le siège des

organismes concernés, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Département de l'information du Secrétariat, en consultation avec le Gouvernement burundais. Ce plan d'action prévoyait une transition en trois phases, lesquelles sont brièvement décrites dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (voir S/2006/429/Add.1, par. 35 à 37), et définissait des objectifs intermédiaires pour l'accomplissement et l'achèvement des tâches prévues dans les divers programmes intégrés du BINUB (ibid., par. 24 à 34; voir aussi A/61/525/Add.6, par. 4). Les objectifs intermédiaires constituent des indicateurs des progrès accomplis par le BINUB dans l'exécution de son mandat, les activités étant censées avoir été menées à bien en décembre 2008 au plus tard pour autant que l'évolution de la situation sur le terrain le permette, après quoi une assistance continuera d'être apportée par les organismes des Nations Unies constitués en équipe de pays.

5. La structure du BINUB correspond au modèle intégré décrit dans le rapport du Secrétaire général (S/2006/429/Add.1, par. 6 à 19); le Bureau a à sa tête un Représentant exécutif du Secrétaire général qui est également le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement, le coordonnateur résident des Nations Unies et le Coordonnateur de l'action humanitaire. Plusieurs organismes des Nations Unies doivent faire profiter le Bureau de leurs connaissances spécialisées, le financement étant assuré conjointement par le BINUB et ces organismes, fonds et programmes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur le financement des projets prévus pour 2007/08; ces renseignements figurent à l'annexe II du présent rapport.

6. Le Comité consultatif est d'avis que le cadre logique utilisé pour présenter le budget ne comprend pas suffisamment de données permettant de mettre en rapport les prévisions de dépenses et les résultats escomptés pour 2007, et ce, en particulier pour les effectifs. Il recommande que les prochains projets de budget contiennent des indicateurs de succès mesurables, de sorte que la répartition des ressources entre les composantes apparaisse clairement, de même que les liens entre les différentes composantes et les ressources proposées pour chacune.

7. Le Comité consultatif note que le BINUB coopérera avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) comme le faisait l'ONUB, en ce qui concerne les grandes orientations et l'échange d'informations sur les questions politiques, opérationnelles et logistiques ainsi que sur la sécurité (A/61/525/Add.6, par. 5; voir aussi le paragraphe 20 du présent document). Le BINUB travaillera aussi en étroite collaboration avec la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et assurera la coordination des activités de consolidation de la paix menées au Burundi. Le Comité a été informé qu'un projet de cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi avait été élaboré, que ce document servirait à structurer l'activité de la Commission, et qu'il sous-tendrait une approche intégrée de la consolidation de la paix pour 2007 et 2008.

B. Ressources nécessaires

8. Les ressources nécessaires pour la première année de fonctionnement du BINUB, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, sont estimées à 38 209 500 dollars en montant brut (montant net : 35 784 800 dollars). Ces prévisions comprennent un montant brut de 9 053 100 dollars (montant net : 8 538 700 dollars) correspondant à l'engagement de dépenses autorisé par le Comité consultatif le 12 janvier 2007 conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale. Elles doivent couvrir le personnel militaire et le personnel de police (926 100 dollars), dont 7 conseillers militaires et 14 conseillers pour les questions de police civile; le personnel civil (23 060 500 dollars), soit 427 personnes (141 fonctionnaires internationaux, 235 agents recrutés sur le plan national et 51 Volontaires des Nations Unies) et les dépenses opérationnelles (11 768 200 dollars).

9. Le Comité consultatif a été informé que durant la phase de transition entre l'opération de maintien de la paix (ONUB) et l'opération intégrée de consolidation de la paix (BINUB), les deux fonctionneront simultanément; au 30 juin 2007, la liquidation de l'ONUB parviendra à son terme (voir A/61/485, par. 34). Dans ses prévisions de dépenses pour le BINUB (A/61/525/Add.6), le Secrétaire général a tenu compte des accords de partage des coûts conclus avec l'ONUB pour la période de liquidation de celle-ci. Vingt-sept postes de fonctionnaire international (celui de chef de l'administration, ceux de chef des sections du personnel, des achats, et de l'informatique et de la télématique et 23 postes d'agent des services de sécurité), et 15 postes d'agent recruté sur le plan national (gardes) seront financés au moyen du budget de la phase de liquidation de l'ONUB du 1^{er} janvier au 31 mars 2007 et au moyen du budget du BINUB après cette date. En outre, pendant sa phase de liquidation, l'ONUB occupera les mêmes locaux que le BINUB à Bujumbura, y compris le quartier général et les quatre bases de soutien logistique. Les dépenses opérationnelles afférentes à la location des locaux, au matériel de bureau, au carburant pour les groupes électrogènes, aux services de sécurité, aux services collectifs de distribution, aux services d'entretien, aux services de nettoyage, aux communications par réseaux commerciaux et aux services d'appui pour les communications seront donc prises en charge à parts égales par l'ONUB et le BINUB pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

1. Personnel civil

10. Les dépenses de personnel prévues pour 2007, soit 23 060 500 dollars, correspondent aux traitements, dépenses communes de personnel et indemnités pour un total de 427 civils, dont 141 fonctionnaires internationaux (73 administrateurs et 68 agents du Service mobile), 235 agents recrutés sur le plan national (18 administrateurs et 217 agents des services généraux) et 51 Volontaires des Nations Unies. Les prévisions figurant dans le rapport du Secrétaire général (ibid.) reposent sur un déploiement échelonné devant s'achever le 31 mars 2007, ainsi que sur des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 10 % pour le personnel international et de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies.

11. Comme on sait depuis un moment que l'ONUB deviendrait une mission politique spéciale, le Comité consultatif note avec préoccupation que peu de membres du personnel de la Mission ont été retenus (voir l'annexe III du

présent document). En outre, compte tenu de l'écart important entre les hypothèses budgétaires et le déploiement effectif (voir l'annexe III), il estime qu'il sera difficile pour le BINUB de déployer tout son personnel d'ici au 31 mars. Il recommande donc que les coefficients d'abattement pour délais de recrutement soient fixés à 20 % pour le personnel international et à 15 % pour le personnel recruté sur le plan national, plutôt qu'à 10 % et 5 % comme le propose le Secrétaire général. Si le déploiement est plus rapide, il devra en être rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007.

2. Recommandations concernant les postes

12. La répartition des 427 postes civils dont il est proposé de doter le BINUB figure au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général (A/61/525/Add.6), et un organigramme du Bureau dans l'annexe à ce rapport. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général, 20 postes sont proposés pour le Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général et 199 postes pour les bureaux organiques, dont 98 pour les services de sûreté et de sécurité au siège du BINUB à Bujumbura ainsi que dans les bureaux régionaux de Gitega, Makamba et Ngozi.

13. Au Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général, il est proposé de créer un poste de sous-secrétaire général pour le Représentant exécutif, un poste D-2 pour le Représentant exécutif adjoint et un poste P-5 pour le Chef de Cabinet. Le Bureau comprend également sept postes P-4 pour l'assistant spécial du Représentant exécutif; l'assistant du Représentant exécutif adjoint; le conseiller juridique; le conseiller pour les questions d'égalité des sexes, appuyé par un conseiller (administrateur recruté sur le plan national financé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), un spécialiste des programmes (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant (programmes) (agent local); le spécialiste de la protection de l'enfance; le responsable de l'Équipe déontologie et discipline et le spécialiste des pratiques optimales. Il est également proposé de créer un poste (financé par le Groupe des Nations Unies pour le développement) pour un spécialiste de la planification stratégique, appuyé par un adjoint (Volontaire des Nations Unies). Il est également proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour un spécialiste de la paix et du développement chargé d'aider le Représentant exécutif à exercer ses fonctions en matière de consolidation de la paix, un poste d'agent local pour un assistant du protocole et quatre postes d'agent du Service mobile pour deux assistants personnels et deux assistants administratifs chargés d'aider à assurer l'administration courante du Bureau. **Le Comité consultatif recommande que le poste de spécialiste des pratiques optimales (P-4) proposé pour le Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général ne soit pas créé pour les raisons exposées au paragraphe 14 ci-après.**

14. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer un groupe mixte du suivi et de l'évaluation parmi les bureaux organiques pour appuyer la planification et la mise en œuvre des programmes et des tâches confiés au BINUB, suivre et évaluer les résultats et élaborer, en temps voulu, une stratégie de sortie. Le groupe comprendrait un chef (P-4), un spécialiste du suivi et de l'évaluation (P-3) et un spécialiste de la gestion de l'information (Volontaire des Nations Unies), ainsi qu'un assistant administratif (agent du Service mobile). **Le Comité consultatif estime que ce groupe pourrait se charger des fonctions qu'il est proposé de confier au**

spécialiste des pratiques optimales (P-4) au Bureau du Représentant exécutif (voir par. 13 ci-dessus) et, pour éviter les doubles emplois, recommande que la création du poste P-4 au Bureau du Représentant exécutif ne soit pas approuvée.

15. Il est proposé de créer au total 12 postes au Bureau des affaires politiques. Le Directeur (D-1) serait chargé de la gestion d'ensemble du Bureau et de l'élaboration de stratégies politiques à l'appui du processus de consolidation de la paix. Le Bureau comprendrait un spécialiste des affaires politiques (P-5) chargé de gérer et de planifier la mise en œuvre du programme de travail d'un groupe de suivi et de l'établissement des rapports et d'un groupe de l'analyse et de la liaison; chacun de ces groupes comprendrait deux spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3) ainsi qu'un spécialiste de l'établissement des rapports (Volontaire des Nations Unies). Le Bureau bénéficierait également de l'appui d'un assistant administratif (agent du Service mobile), de deux assistants administratifs (recrutés sur le plan local) et d'un archiviste adjoint (Volontaire des Nations Unies). **Le Comité consultatif est d'avis que les fonctions décrites ne nécessitent pas la totalité de l'effectif proposé et recommande en conséquence que l'un des postes de spécialiste des affaires politiques (P-3) sur les deux proposés ne soit pas approuvé.**

16. Le Bureau des droits de l'homme et de la justice comprendrait 50 postes devant être financés au titre du budget du BINUB, dont 15 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 29 postes d'agent recruté sur le plan national et 6 postes de Volontaires des Nations Unies (voir la répartition de ces postes au paragraphe 12 du document A/61/525/Add.6). Le Bureau, dirigé par un administrateur général (D-1), comprendrait une Section du suivi et de la formation, une Section de la justice transitionnelle et une Section de la justice. En sus des postes financés par le BINUB, deux postes seront financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 27 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (voir A/61/525/Add.6, annexe). Le Comité consultatif note qu'aux alinéas i) et j) du paragraphe 2 de sa résolution 1719 (2006), le Conseil de sécurité a donné au Bureau intégré un mandat dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et du renforcement des capacités.

17. Le Comité consultatif a été informé que le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme avait une présence restreinte au Burundi avant le déploiement de l'ONUB en 2004. Lorsque le Bureau des Nations Unies au Burundi a été créé, il a été estimé qu'une présence plus importante dans le domaine des droits de l'homme était nécessaire et il a été convenu d'une répartition des tâches en vertu de laquelle le Bureau des droits de l'homme et de la justice de l'ONUB concentrerait ses activités sur le suivi et la protection, tandis que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme poursuivrait ses activités limitées de renforcement des capacités. Avec la création du BINUB, l'intégration de ces deux capacités a été évaluée dans le but d'assurer l'efficacité de l'appui fourni au Burundi dans le domaine des droits de l'homme, comme prévu dans la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité, sous la direction du chef du Bureau des droits de l'homme et de la justice du BINUB qui exerce également les fonctions de représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi. **Le Comité encourage le BINUB à continuer à chercher à obtenir un appui et une**

assistance auprès du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (Yaoundé), et à s'assurer de sa coopération.

18. Il est proposé de créer au total 208 postes à la Division de l'administration, dont 15 au Bureau du chef de l'administration, 73 pour les bureaux administratifs et 120 pour les bureaux d'appui aux opérations intégrées (voir A/61/525/Add.6, annexe). Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 9, plusieurs postes, dont ceux du chef de l'administration et des chefs des sections du personnel, des achats, et de l'informatique et la télématique, sont financés sur la base du partage des coûts du fait que l'ONUB est encore en cours de liquidation. Le Comité consultatif a également été informé que la classe de ces postes et leur nombre avaient été réexaminés à la lumière des changements concernant la portée et le niveau des responsabilités prévues dans le nouveau mandat. **Le Comité consultatif recommande que la classe de ces postes, y compris celle du poste du chef de l'administration, reste à l'examen jusqu'à ce que le transfert des responsabilités de l'ONUB soit achevé.**

19. Le Comité consultatif note que les postes d'agent recruté sur le plan national représentent 55 % du total de l'effectif proposé. **Le Comité consultatif encourage le BINUB à redoubler d'efforts pour remplacer progressivement le personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national, chaque fois que cela est possible, à mesure que la situation au Burundi s'améliore.**

3. Dépenses opérationnelles

20. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2007 est estimé à 11 768 200 dollars. Le montant demandé au titre des installations et de l'infrastructure (5 401 500 dollars) comprend un montant de 2 246 000 dollars pour couvrir le coût des services de sécurité des locaux à usage de bureaux dans toutes les localités (665 gardes au total) et des mesures de sécurité concernant les résidences pour assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelles applicables au domicile ainsi que des services d'escorte. Le montant demandé au titre des transports aériens pour 2007 (2 403 600 dollars) comprend les frais de location et de fonctionnement d'un avion fourni par la MONUC contre remboursement ainsi que les frais de location et de fonctionnement d'un hélicoptère commercial pour les mouvements de personnel et de marchandises à l'appui des bureaux régionaux. Le Comité consultatif a été informé que l'hélicoptère devait permettre de fournir un appui en cas d'évacuation sanitaire nécessaire à partir des bureaux régionaux ou dans d'autres situations d'urgence. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection au montant demandé pour le BINUB au titre des dépenses opérationnelles.**

III. Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle

21. Le Comité consultatif note que le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle jusqu'au 31 décembre 2007 (voir résolution 1723 (2006) du Conseil de sécurité et le paragraphe 2 ci-dessus).

22. Le montant brut des ressources demandé pour le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 est estimé à 175 500 dollars (montant net : 162 500 dollars). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et dépenses communes de personnel du Représentant du Secrétaire général engagé en vertu d'un contrat-cadre pour une période maximale de 80 jours et d'un assistant spécial auprès du Représentant (P-4) pendant une période de six mois en 2007, les voyages qu'ils font pour se rendre aux réunions du Conseil et les dépenses afférentes à l'organisation d'une réunion à New York (voir A/61/525/Add.6, par. 17). Il prévu qu'au cours de l'année 2007, le Conseil international tiendra trois réunions (une à Amman, une à Paris et une à New York).

23. Le Comité consultatif rappelle que le montant du crédit ouvert au titre du Conseil international pour 2006 s'élevait à 306 500 dollars (voir A/61/525, tableau 1, sect. IV). Le solde inutilisé de 156 800 dollars s'explique principalement par le fait que des crédits avaient été ouverts pour la tenue de sept réunions, mais que quatre réunions seulement ont eu lieu. Le Comité note qu'aucun montant n'est demandé pour le Conseil international pour 2007, et qu'il est proposé de financer les dépenses prévues par prélèvement sur le solde inutilisé des crédits ouverts pour 2006 (156 800 dollars) et sur les crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales, selon que de besoin. **Le Comité approuve la proposition du Secrétaire général.**

IV. Recommandation du Comité consultatif

24. **Compte tenu de ses recommandations figurant aux paragraphes 11, 14 et 15 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 un budget d'un montant net de 33 080 400 dollars (montant brut : 35 227 500 dollars) au titre du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi et un budget d'un montant net de 162 500 dollars (montant brut : 175 500 dollars) pour le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle. Prenant note du solde inutilisé des crédits ouverts pour le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle pour 2006 (156 800 dollars), le Comité recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir, conformément aux dispositions de sa résolution 41/213, un crédit de 33 080 400 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice 2006-2007 et un crédit de 2 147 100 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), ce montant devant être compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

Annexe I

Dépenses au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2006-2007

(État provisoire au 31 janvier 2007)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2007	Total
Crédits ouverts	375 275,8 ^{a, b}	230 616,4	605 892,2
Dépenses	249 521,7	8 267,1 ^d	257 788,8
Solde	125 745,1^c	222 349,3	348 103,4

^a Les crédits ouverts pour 2006 comprennent les montants prévus au titre du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste.

^b Y compris des engagements d'un montant de 260 800 dollars autorisés au titre de l'Accord de Greentree pour la Commission mixte Cameroun-Nigéria et pour lesquels des crédits ont été ouverts dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2006-2007.

^c Les crédits ouverts pour 2007 tiennent compte du solde inutilisé prévu pour 2006 mais ne comprennent pas les ressources prévues au titre de la Mission des Nations Unies au Népal, du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi et du Conseil international consultatif et de contrôle.

^d Le montant des dépenses pour 2007 est provisoire en raison du retard avec lequel la plus grande partie des dépenses engagées sur le terrain sont comptabilisées au Siège.

Bureau intégré des Nations Unies au Burundi – financement des programmes pour 2007/09

Contributeur/ donateur	Source de financement	Résultats stratégiques								Total	
		Consolidation de la paix et gouvernance démocratique	Désarmement, démobilisation, réinsertion et réforme du secteur de la sécurité	Promotion et défense des droits de l'homme et lutte contre l'impunité	Réintégration viable des populations touchées par la guerre et d'autres groupes vulnérables	Lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose	Accès équitable aux services sociaux de base	Amélioration de la sécurité alimentaire	Intégration sous-régionale		
Traité d'investissement bilatéral ^a	BO	–	–	–	–	–	–	532 017	–	–	532 017
	XB	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
FAO	BO	–	–	–	–	–	–	–	800 000	–	800 000
	XB	–	–	–	5 000 000	500 000	–	–	4 000 000	–	9 500 000
HCR	BO	2 268 000	–	42 000	17 914 394	–	–	–	–	–	20 224 394
	XB	–	–	–	2 700 000	146 692	–	–	–	–	2 846 692
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	BO	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	XB	–	–	3 898 275	–	–	–	–	–	–	3 898 275
OMS	BO	–	–	–	–	93 662	–	–	–	–	93 662
	XB	–	–	–	–	650 730	2 121 319	–	–	–	2 772 049
ONUSIDA	BO	–	–	–	–	503 000	–	–	–	–	503 000
	XB	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PAM	BO	–	–	–	–	–	–	–	117 848 544	–	117 848 544
	XB	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PNUD	BO	2 800 000	–	800 000	650 000	80 000	650 000	–	–	–	4 180 000
	XB	8 500 000	12 800 000	3 643 590	2 500 000	–	2 100 000	–	–	–	29 543 590
UNESCO	BO	96 940	–	6 000	–	80 000	98 715	–	–	–	281 665
	XB	7 000	–	–	244 036	78 000	35 600	–	–	–	364 636
FNUAP	BO	1 100 000	–	600 000	300 000	300 000	1 300 000	–	–	–	3 600 000
	XB	10 950 000	–	400 000	300 000	300 000	700 000	–	–	–	12 650 000

<i>Résultats stratégiques</i>										
<i>Contributeur/ donateur</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Consolidation de la paix et gouvernance démocratique</i>	<i>Désarmement, démobilisation, réinsertion et réforme du secteur de la sécurité</i>	<i>Promotion et défense des droits de l'homme et lutte contre l'impunité</i>	<i>Réintégration viable des populations touchées par la guerre et d'autres groupes vulnérables</i>	<i>Lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose</i>	<i>Accès équitable aux services sociaux de base</i>	<i>Amélioration de la sécurité alimentaire</i>	<i>Intégration sous-régionale</i>	Total
UNICEF	BO			1 454 000		1 519 000	6 763 000	–		9 736 000
	XB			4 401 000		1 626 000	27 369 900			33 396 900
UNIFEM	BO	300 000	50 000	200 000	100 000	100 000				750 000
	XB	3 500 000	100 000	250 000	200 000	200 000	–	–	150 000	4 400 000
Total										
		29 521 940	12 950 000	15 694 865	29 908 430	6 177 084	41 670 551	122 648 544	150 000	193 388 524

Abréviations : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; OMS : Organisation mondiale de la santé; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; PAM : Programme alimentaire mondial; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; UNESCO : Programme des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; BO : budget ordinaire (allocation du siège des organismes, fonds et programmes de l'ONU à leurs bureaux au Burundi); XB : fonds extrabudgétaires (fonds supplémentaires mobilisés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour leurs activités sur le terrain).

^a Traité d'investissement bilatéral (Banque mondiale) pour le renforcement des capacités nationales de microfinancement.

Annexe III

**Bureau intégré des Nations Unies au Burundi :
occupation des postes : chiffres effectifs
et projections pour le premier trimestre de 2007**

	Effectif autorisé ^a	Postes pourvus au 31 janvier	Postes pourvus au 28 février	Postes pourvus au 31 mars (projection)	Postes vacants	
					Nombre	Pourcentage
	(a)	(b)	(c)	(d)	(a - d) = (e)	(e/a) = (f)
Militaires						
Contingents	–	–	–	–	–	–
Conseillers militaires	7	–	–	–	7	100,0
Total (militaires)	7	–	–	–	7	100,0
Police civile						
Unités spéciales	–	–	–	–	–	–
Conseillers pour les questions de police civile	14	–	–	–	14	100,0
Total (police civile)	14	–	–	–	14	100,0
Civils						
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	–	–	–	–	–	–
SSG	1	1	1	–	1	100,0
D-2	1	–	–	–	1	100,0
D-1	4	2	2	4	–	–
P-5	7	6	6	7	–	–
P-4	26	18	18	26	–	–
P-3	30	8	7	18	12	40,0
P-2/1	4	4	4	4	–	–
Total partiel	73	44	38	59	14	19,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
Service mobile	68	12	13	46	22	32,4
Agents des services généraux (1 ^{re} classe)	–	–	–	–	–	–
Agents des services généraux (Autres classes)	–	–	–	–	–	–
Service de sécurité	–	–	–	–	–	–
Total partiel	68	12	13	46	22	32,4

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Postes pourvus au 31 janvier</i>	<i>Postes pourvus au 28 février</i>	<i>Postes pourvus au 31 mars (projection)</i>	<i>Postes vacants</i>	
					<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c)</i>	<i>(d)</i>	<i>(a - d) = (e)</i>	<i>(e/a) = (f)</i>
Total (personnel international)	141	56	51	105	36	25,5
Administrateurs recrutés sur le plan national	18	9	9	5	13	72,2
Agents des services généraux recrutés sur le plan local	217	88	88	132	85	39,2
Total (personnel recruté sur le plan local)	235	97	97	137	98	41,7
Total (personnel civil)	376	153	148	242	134	35,6
Autres catégories de personnel						
Volontaires des Nations Unies	51	19	51	51	–	–
Effectif total	427	172	199	293	134	31,4

^a Selon le tableau d'effectif proposé pour 2007.